



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 13 mars 2024

Monsieur le Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Modernisation,

Récemment, un certain nombre d'agents des services techniques et administratifs de l'Opéra se sont vu supprimer un nombre conséquent de RTT, à la suite d'une "erreur informatique" de vos services.

L'attribution de ces RTT était pourtant assise sur un usage de plusieurs décennies et, notamment, indiquée dans le règlement intérieur des techniciens de l'Opéra.

Ce personnel technique et administratif travaille, en grande partie, sur des horaires variables, des cycles irréguliers et sont sollicités habituellement en soirée et le week-end.

Ces emplois demandent, par définition, une grande disponibilité et flexibilité, les plannings étant connus peu de temps à l'avance et modifiables.

Pour ces sujétions particulières, très contraignantes pour leur santé et l'organisation de leur vie personnelle, ces agents ne se voient accorder que deux jours annuels de diminution du temps de travail.

Aussi, nous vous demandons instamment de reconsidérer le nombre de ces journées et de les porter annuellement à dix.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le syndicat CGT NMCA
Violaine Darmon

Référente CGT Opéra
Élue CST/FSSSCT/CCP VDN